



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Incendie criminel de l'église de Saint-Sulpice

Question écrite n° 18160

Texte de la question

M. Louis Aliot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'incendie criminel de l'église Saint-Sulpice (Paris VI). L'église Saint-Sulpice (Paris VI) a été incendiée le dimanche 17 mars 2019. Un sinistre dont l'origine serait « humaine » et « délibérée » selon les premières conclusions du laboratoire central de la police. Entre le 28 janvier et le 10 février 2019, pas moins de neuf églises ont été cibles, dont quatre actes de « profanation » et cinq actes de vandalisme. Selon les chiffres 2017 du ministère de l'intérieur, l'église catholique et les églises chrétiennes détiennent le record d'atteintes aux lieux de culte : 878 sur les 978 actes recensés, ce qui correspond à environ deux églises visées par jour. Cette série d'actes malveillants interroge. Sont-ce des actes isolés ou s'inscrivent-ils dans une tendance ? Si oui, il aimerait savoir quels individus en sont à l'origine, et s'ils appartiennent à des groupes politiques, associatifs ou religieux.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18160

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2715

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)